Tél : 02 31 32 55 50
Fax : 02 31 31 67 60
Email : syndicatdelatouques@orange.fr

30, route de Falaise - 14100 SAINT-DESIR

www.smbvt.fr

Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 13 MARS 2017
SALLE DE REUNION – MAIRIE DE LE MESNIL-GUILLAUME

Date de convocation : 23/02/2017 Date d'affichage : 20/03/2017 Date de séance : 13/03/2016

Nombre de membres afférents au Comité : 46 **Ayant pris part au vote** : 29 **Procuration :** 00

L'an deux mil dix-sept, le treize mars à vingt heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques, s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie de LE MESNIL-GUILLAUME, sur la convocation de son Président.

Présents (29) : LEROY Isabelle, Alain DUTOT, VERGER Daniel, Gilbert GODEREAUX représenté par Daniel DE LA CROUEE, Léa VERSAVEL, Colette MALHERBE, Françoise HIEAUX, Eric JEHENNE, Denis POUTEAU représenté par Gilles BOURGEOT, Alain MIGNOT, Bernard CHAMPION, Georges PIEL, Paul BRIOUDES, Christian De MENEVAL, Denis NOYEAU, Didier LALLIER, Philippe SOETAERT, François PEDRONO, David POTTIER, Yves DESHAYES, Christine VILLOTTE, Gérard ROUSSELIN, Christophe BIGNON, Guy WILLOT représenté par Gérard TANGUY, Rémi BUNEL, Daniel COTREL LASSAUSAYE, André ALLAIN, Jacques ENOS, Jean-Pierre CAPON.

Absents excusés (05): Guy GERVAIS ainsi que son suppléant Didier FONTAINE, Pierre AVOYNE, Hubert COURSEAUX ainsi que son suppléant Daniel LOUVEL, Michel VERGER, François ROUMIER.

Absents (12) : Martial MOLLET, Joël HUREL, Pierre AUBIN, Guillaume CAPARD, Régine CURZYDLO, Chantal SENECAL, Catherine VINCENT, Jacques MARIE, Michel CHEVALLIER, Henri LUQUET, Jean DUTACQ, Eric HUET.

Pouvoir (00) :

Etaient également présents : Cédric GAHERY (technicien de rivière), Fabien MARIE (chargé de mission), Tiphaine MORIN (secrétaire), Héloïse GORNARD (technicienne de rivières) ; Gilbert LE GUEN (trésorier de Lisieux Intercom).

Monsieur le Président débute la séance à 20h00.

Monsieur Jacques ENOS est nommé secrétaire de séance.

I. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (16 / 01 / 2017),

Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

II. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 (délibération 2017/04),

M. le Président passe la parole à Mme MORIN pour exposer le bilan des dépenses et recettes du Syndicat pour l'année 2016. Le Compte administratif est présenté article par article, les commentaires sont apportés au fur et à mesure de l'exposé.

Fonctionnement / dépenses :

Le chapitre 011 charges à caractère général : 234 447,90 €.

Il s'agit des dépenses courantes dans lesquelles sont inclus de nombreux travaux (174 279,16 €) et études (20 984,98 €) dont vous trouverez le détail ci-dessous :

article	libellé	Objet de la dépense	BP 2016 (€)	CA 2017 (€)
61523	Voies et réseaux	**TOTAL**	**495 237 €**	**174 279 €**
		Intramuros Travaux imprévus	73 687 € 15 000 €	*44 600 €* *0 €*
		Broyage PERURENA	1 000 €	1 686 €
		Travaux RCE Moulin à Papier	145 900 €	110 648 €
		Travaux RCE Basse Calonne T1	152 650 €	17 346 €
		Travaux RCE POSTEL effacement ouvrage et passerelle	107 000 €	0 €
		excédent		

article	libellé	Objet de la dépense	BP 2016 (€)	CA 2016 (€)
617	Etudes et recherches	**TOTAL**	**51 516 €**	**20 985 €**
		Suivi écrevisses analyses (POITIERS)	1 080 €	1 350 €
		STAGE ECREVISSES 20165 (sans indemnités)	4 400 €	2 640 €
		Etude PRO Cirieux Graindorge	31 000 €	
		Etude PRO RCE Moulin à papier + analyse	14 436 € 600 €	14 436 € 559 €
		Expertise botanique St Mélaine		2 000 €
		excédent	0 €	

Le chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés : 158 292,09 €. Pour la rémunération du personnel, les charges sociales, indemnités des stagiaires, assurance du personnel, médecine de travail et cotisation au CNAS (Comité national d'Action Sociale).

Le chapitre 65 charges de gestion courante : 26 207,63 € pour les indemnités des élus, cotisations de retraite et frais de missions.

Le chapitre 66 charges financières : 0,00 € pour une prévision de 1 000 €. Crédits prévus pour rembourser les frais de tirage en cas d'utilisation de la ligne de trésorerie.

Le chapitre 67 charges exceptionnelles : 0,00 €.

Le chapitre 042 opérations d'ordre de transfert entre sections : 3 313,18 € pour l'amortissement des biens.

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2016 s'élèvent à **422 260,80 €**.

Fonctionnement / recettes :

Le chapitre 013 atténuations de charges : 0 €.

Le chapitre 70 produits des services, du domaine et ventes diverses : 0 €.

Le chapitre 74 dotations et participations : 429 569,33 €.

Cela représente les subventions perçues du Conseil Départemental 14 (article 74731), pour les travaux Intramuros (30%) 12 468,33 € ; des participations des Communes et Communautés de Communes (article 74758) pour 156 494 € et des subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour 260 607 € dont vous trouverez le détail ci-dessous :

article	libellé	Objet de la recette	BP 2016 (€)	CA 2016 (€)
7478	Subventions AESN	**TOTAL**	**521 602**	**260 607**
		Stage Ecrevisses 2015	1 031	1 289
		Étude AVP CIRIEUX Graindorge	1 929	1 929
		Effacemt d'ouv PERURENA Touques	3 188	3 874
		Effacemt d'ouv St HIPPOLYTE Touques	4 399	4 399
		Etude RCE Moulin à Papier Calonne	14 436	14 995
		Postes de techniciens solde 2015 acompte 2016	40 348 40 348	37 206 40 047
		Intramuros solde 2015 acompte 2016	20 671 23 579	20 672 26 784
		Étude PRO RCE CIRIEUX Graindorge	31 000	0
		Étude RCE Basse CALONNE : Tranche 1	152 650	0
		Travaux RCE Moulin à Papier Calonne	110 648	Ac 102 116
		Trvx POSTEL Calonne O 76000 + P 12000	77 375	0
		Stage Ecrevisses 2016	0	7 296

Le chapitre 77 produits exceptionnels : 0,00 €

Le chapitre 042 opérations d'ordre de transfert entre sections : 871,00 €. Il s'agit de l'amortissement des subventions d'investissement.

Les recettes de fonctionnement pour l'année 2016 s'élèvent à **430 440,33 €.**

Le résultat de l'exercice pour la section de fonctionnement est de **8 179,53 €.**

Le résultat reporté est de **82 849,23 €**

Le résultat de clôture pour la section de fonctionnement est donc de **91 028,76 €.**

Investissement / dépenses :

Le chapitre 21 immobilisation corporelles : 2 380,45 € acquisitions de petit matériel (ordinateur 919 €, un siège du bureau et un petit meuble à étagères 431 €, écran de projection 120 €, 20 nasses pour écrevisses 400 €, des onduleurs 510 €).

Le chapitre 45 opérations pour compte de tiers : 49 635,00 € de travaux d'entretien et restauration dont 47 199 € sur la Calonne 14 et 2 436 € sur la Touques amont 61 pour le démarrage de la tranche n°1.

Le chapitre 040 opération d'ordre de transfert entre section : 871,00 €. Il s'agit de l'amortissement des subventions qui s'équilibre avec le chapitre 042 en recettes de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement pour l'année 2016 s'élèvent à **52 886,45 €.**

Investissement / recettes :

Le chapitre 13 subventions d'investissement : 0,00 € .

Le chapitre 10 dotations, fonds divers et réserves : Il s'agit du FCTVA pour 589 €, correspondant aux dépenses d'investissement de 2014.

Le chapitre 45 opération pour compte de tiers : 51 653,48 € de subventions et participations de la Région, de l'AESN et des riverains pour les travaux du programme de restauration et d'entretien de la Calonne.

Le chapitre 040 opérations d'ordre de transfert entre sections : 3 313,18 €. Il s'agit de l'amortissement des biens que le Syndicat possède. Il est en équilibre avec le chapitre 042 de la section des dépenses de fonctionnement.

Les recettes d'investissement pour l'année 2016 s'élèvent à **55 555,66 €.**

Le résultat de l'exercice pour la section d'investissement est de **2 669,21 €.**

Le résultat reporté est de **39 610,18 €**

Le résultat de clôture de la section d'investissement est donc de **42 279,39 €.**

La Présentation étant terminée, M. le Président se retire et charge M. David POTTIER, 1er Vice-président, de présenter la délibération et faire voter le compte administratif 2016.

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Alain MIGNOT, Président délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Alain MIGNOT, Président, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		82 849,45		39 610,18		122 459,41
Opérations de l'exercice	**422 260,80**	**430 440,33**	**52 886,45**	**55 555,66**	**475 147,25**	**485 995,99**
TOTAUX	422 260,80	513 289,56	52 886,45	95 165,84	475 147,25	608 455,40
Résultats de clôture		**91 028,76**		**42 279,39**		**133 308,15**
Restes à Réaliser			65 571,00	34 054,00	65 571,00	34 054,00
TOTAUX CUMULES	422 260,80	513 289,56	118 457,45	129 219,84	540 718,25	642 509.40
RESULTATS DEFINITIFS		91 028,76		10 762,39		101 791,15

** Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.*

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

M. POTTIER fait procéder au vote.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés**.**

III.VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 (délibération 2017/05),

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'Etat de l'Actif, l'Etat du passif, l'Etat des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrits de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2016,

I) statuant l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
II) statuant la comptabilité des valeurs inactives.

LE COMITE SYNDICAL,

DECLARE que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés**.**

IV. VOTE DE L'AFFECTATION DES RESULTATS (délibération 2017/06),

Le Comité Syndical réuni sous la Présidence de Alain MIGNOT,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par le Président, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice et considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	**91 028,76**
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (430 440,33 – 422 260,80)	8 179,53
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	82 849,23

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E (IR 001)	**42 279,39**
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (55 555,66 – 52 886,45)	2 669,21
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)	39 610,18
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : recettes - Dépenses (34 054,00 – 65 571,00)	- 31 517,00

Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	**10 762,39**

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (**IR 1068**)	
Affectation complémentaire en réserves" (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	**91 028,76**

Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés**.**

V. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 (délibération 2017/07),

Fonctionnement /dépenses :

Le chapitre 011 charges à caractère général : 495 310,39 € ;

En plus des charges courantes, ce chapitre comportent une ligne de 400 000 € pour les travaux (article 615232 Réseaux) et une ligne de 41 060 € pour les frais d'études (article 617 études et recherche), dont

vous trouverez le détail ci-dessous :

article	libellé	Objet de la dépense BP 2017	Montant (€)	TOTAL (€)
61523	Voies et réseaux	Intramuros	96 260	400 000
		Travaux imprévus	10 000	
		Travaux RCE Moulin à Papier	9 300	
		Travaux ouvrages (opportunité)	10 000	
		Travaux RCE Basse Calonne T1 St Mélaine	133 304	
		Travaux RCE Basse Calonne T2 Moulin Authieux	139 000	
		Travaux POSTEL effacement ouvrage (95 000) et Passerelle (12 000 €)	0	
		+ Excédent	2 136	

article	libellé	Objet de la dépense BP 2017	Montant (€)	TOTAL (€)
617	Etudes et recherches	Etude PRO Cirieux Graindorge	31 000	41 060
		excédent	10 060	

Le chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés : 173 600 € pour les rémunérations et charges sociales des agents,

Le chapitre 65 charges de gestion courante : 28 200 €. Il s'agit des indemnités des élus, frais de missions et cotisations aux caisses de retraite.

Le chapitre 66 charges financières : 1 000 €. Crédits inscrits pour rembourser des tirages si nous utilisons la ligne de trésorerie.

Le chapitre 67 charges exceptionnelles : 2 000 €.

Le chapitre 022 dépenses imprévus : 10 000 € inscrits en prévisions de décisions modificatives à effectuer sur simple certificat administratif du Président et non par une délibération du Comité Syndical.

Le chapitre 023 virement à la section d'investissement : 50 195,16 € pour équilibrer la section d'investissement.

Le chapitre 042 opérations d'ordre de transfert entre sections : 2 380,45 €. Il s'agit de l'amortissement des biens.

Les propositions de dépenses de fonctionnement pour l'année 2017 s'élèvent à **762 686 €.**

Fonctionnement / recettes :

Le chapitre 70 produits des services, du domaine et ventes diverses : 2,00 €.

Nous avons ouvert 3 nouvelles lignes de recettes avec 1.00 € qui seront utilisées lorsque le transfert du Domaine Public Fluvial (DPF) de la Touques nous aura été rétrocédé par l'Etat sans attribuer de recettes pour le moment.

-70323 redevance d'occupation du domaine public : 1.00 € (à terme environ 1500 € / an)

-7035 locations de droit de chasse et de pêche : 1.00 € (à terme 1863 € / an)

Le chapitre 74 dotations et participations : 670 783,24 €.

-7461 dotation globale de décentralisation : 1.00 € (à terme 10 000 € / an)

26 195,24 € pour une subvention de la Région (article7472) pour le financement des postes de techniciens de rivière / chargé de missions de l'année 2015 et 2016 ;

27 556 € pour les travaux intramuros 2017 financés à 30% par le Conseil Départemental du Calvados (74731) ;

162 273 € pour les participations des Communes et Communautés de Communes (article 74758) ;

44 604 € de financement européens au titre du FEADER (article7477) pour le financement des postes de techniciens de rivière / chargé de missions de l'année 2015 et 2016 ;

410 154,00 € de subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie dont vous trouverez le détail ci-dessous :

article	libellé	Objet de la recette BP 2017	Montant (€)	TOTAL (€)
7478	Subventions AESN	**TOTAL**		410 154
		Postes de techniciens solde 2016 acompte 2017	39 570 40 430	
		Intramuros solde 2016 acompte 2017	0 38 504	
		Étude PRO RCE CIRIEUX Graindorge	0	
		Étude RCE Basse CALONNE : Tranche 1 St Mélaine	152 650	
		Travaux RCE Basse CALONNE : Tranche 2 Moulin des Authieux	139 000	
		Trvx POSTEL Calonne O 76000 + P 12000	0	

Le chapitre 77 produits exceptionnels : 0,00 €.

Le chapitre 042 opérations d'ordre de transfert entre sections : 872 €. Il s'agit de l'amortissement des subventions qui s'équilibre avec le chapitre 040 en dépenses d'investissement.

Le chapitre 002 résultat reporté : 91 028,76 €.

Les propositions de recettes de fonctionnement pour l'année 2017 s'élèvent à **762 686,00 €.**

Investissement / dépenses :

Le chapitre 21 immobilisation corporelles : 9 000 €.

Dont 3 000 € de matériel informatique et de bureau ; 1 000 € de mobilier ; 5 000 € pour les autres immobilisations.

Le chapitre 020 dépenses imprévues : 10 000 € de réserve de crédits.

Le chapitre 45 opérations pour compte de tiers : 65 571 € de Restes à Réaliser + 263 475 € de nouveaux crédits.

Soit 2 700 € de restes à réaliser pour la Calonne, programme de restauration et d'entretien ;
Et 326 346 € (dont 62 871 € de restes à réaliser) pour le programme de restauration et d'entretien de la Touques amont 61.

Le chapitre 040 opération d'ordre de transfert entre section : 872 €. Il s'agit de l'amortissement des subventions qui s'équilibre avec le chapitre 042 en recettes de fonctionnement.

Les propositions de dépenses d'investissement pour l'année 2017 s'élèvent à **348 918 €** (restes à réaliser inclus de 65 571 €).

Investissement / recettes :

Le chapitre 10 dotations, fonds divers et réserves : 105 €. Il s'agit du FCTVA correspondant aux dépenses d'investissement de 2015.

Le chapitre 45 opération pour compte de tiers : 253 958 € Il correspond aux subventions à recevoir pour le programme de restauration et d'entretien de la Calonne à hauteur de 18 837 € inscrits en restes à réaliser ; et 235 121 € pour le programme de restauration et d'entretien de la Touques amont 61 (dont 15 217 € de reste à réaliser).

Le chapitre 040 opérations d'ordre de transfert entre sections : 2 380,45 €. Il s'agit de l'amortissement des biens. Il est en équilibre avec le chapitre 042 de la section des dépenses de fonctionnement.

Le chapitre 021 virement de la section de fonctionnement : 50 195,16 pour équilibrer la section d'investissement

Le chapitre 001 solde d'exécution positif reporté : 42 279,39 € correspondant à l'affectation des résultats du

compte administratif 2016.

Les propositions de recettes d'investissement s'élèvent à **348 918 €** (restes à réaliser inclus de 34 054 €).

M. le Président demande à l'assemblée de bien vouloir approuver l'équilibre budgétaire à 348 918 € pour la section d'investissement et à 762 686 € pour la section de fonctionnement, soit 1 111 604 € de budget cumulé.

LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir entendu la lecture du projet de budget pour l'année 2017 et avoir adopté les divers programmes inscrits en section d'investissement ainsi que les crédits de recettes et de dépenses contenus dans chacun des chapitres de la section de fonctionnement ;

ARRETE, ainsi qu'il suit, le budget principal pour l'exercice 2017,

A – SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses et Recettes équilibrées à 348 918,00 *€*

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT
Dépenses et Recettes équilibrées à 762 686,00 *€*

VOTE EN CONSEQUENCE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE :
- Pour la section d'Investissement à **348 918,00 *€***
- Pour la section de Fonctionnement à **762 686,00 *€***

et pour l'ensemble du budget à **1 111 604,00 *€***

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés**.**

VI. RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE (délibération 2017/08),

Le Comité Syndical propose de délibérer pour autoriser le Président à signer le contrat de renouvellement d'ouverture d'une ligne de trésorerie pour l'année 2017 aux conditions suivantes :

- Etablissement bancaire : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie
- Montant plafonné de 95 000 €
- Durée : 1 an à compter de la date de signature du contrat
- Taux : Euribor 3 mois moyenné + 1,950 %
- Tirages : montant minimum de 5 000 €
- Frais de dossier : 204,00 €
- Frais de mise en place de l'ouverture de crédit : 0,20% l'an facturés à la mise en place de la ligne de trésorerie, soit :

190 €

- Commission de non utilisation : exonération

Cette ligne de trésorerie doit permettre de palier aux délais de paiement des subventions suite à l'acquittement des factures de travaux.

Après en avoir délibérer :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2122-21 et L.2122-22,

Vu la circulaire NOR/INT/89/0071/c du 22 février 1989 relative aux concours financiers à court terme offert aux collectivités locales et à leurs établissements publics.

Le Comité Syndical,

DECIDE de réaliser une ligne de trésorerie de 95 000 € auprès de LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE pour faire face aux besoins momentanés de trésorerie et ainsi faciliter l'exécution budgétaire.

Les caractéristiques principales de la ligne de trésorerie sont les suivantes :

I = M x T x N/360 où M est le montant de l'utilisation du crédit de trésorerie, T le taux d'intérêt appliqué (exprimé en % l'an) et N le nombre de jours compris entre la mise à disposition des fonds utiles demandés à la banque et la date de remboursement de ces fonds.

Les intérêts sont payables le dernier jour de chaque trimestre civil, sans capitalisation, dans un délai de 8 jours à compter de la réception du décompte adressé par la banque.

En conséquence de quoi, le Comité Syndical,

AUTORISE le Président à signer la convention à intervenir portant ouverture d'une ligne de trésorerie.

AUTORISE le Président à procéder aux demandes de versement des fonds et aux remboursements selon les conditions de la convention susvisée, sans autre délibération.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège administratif du syndicat.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés**.**

VII. DESIGNATION D'UN MEMBRE DU BUREAU POUR LA CC LIEUVIN PAYS D'AUGE ET REMPLACEMENT D'UN MEMBRE POUR LA CC DES VALLEES DU PAYS D'AUGE ET DU MERLERAULT (délibération 2017/09),

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-10,

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques, notamment son article 11, annexés à l'arrêté interpréfectoral du 14 septembre 2011,

Vu l'arrêté interpréfectoral du 10 juillet 2012, étendant le périmètre du SMBVT,

Vu l'adhésion de la CC du canton de Cormeilles au SMBVT le 26 décembre 2016 et la création par fusion de

la CC Lieuvin Pays d'Auge,

Vu la création de la CC des Vallées du Pays d'Auge et du Merlerault,

Vu la création de la CA Lisieux Normandie,

Les délégués suivants se présentent comme candidats :

COLLECTIVITES	NOMS, Prénoms
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX NORMANDIE	DUTOT Alain
	GODEREAUX Gilbert
	CHAMPION Bernard
	MIGNOT Alain (Président)
	De MENEVAL Christian
	LALLIER Didier
CC CŒUR COTE FLEURIE	CHEVALLIER Michel
	PEDRONO François
CC BLANGY PONT L'EVEQUE INTERCOM	VILLOTTE Christine
	POTTIER David (1er Vice-président)
CC DES VALLEES DU PAYS D'AUGE ET DU MERLERAULT	BIGNON Christophe (2ème Vice-président)
	BUNEL Rémi
	ALLAIN André
CC LIEUVIN PAYS D'AUGE	ENOS Jacques

Après le vote,

Le Bureau du syndicat mixte du Bassin Versant de la Touques est désormais composé comme suit :

COLLECTIVITES	NOMS, Prénoms
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX NORMANDIE	DUTOT Alain
	GODEREAUX Gilbert
	CHAMPION Bernard
	MIGNOT Alain (Président)
	De MENEVAL Christian
	LALLIER Didier
CC CŒUR COTE FLEURIE	CHEVALLIER Michel
	PEDRONO François
CC BLANGY PONT L'EVEQUE INTERCOM	VILLOTTE Christine
	POTTIER David (1er Vice-président)
CC DES VALLEES DU PAYS D'AUGE ET DU MERLERAULT	BIGNON Christophe (2ème Vice-président)
	BUNEL Rémi
	ALLAIN André
CC LIEUVIN PAYS D'AUGE	ENOS Jacques

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés**.**

VIII. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

M. MIGNOT fait part de la journée d'information à laquelle il a participé avec M. MARIE le 10 mars dernier à Paris et organisée par Mairie Conseils sur le thème de la GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).
Cette compétence sera obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre à partir du 1er janvier 2018
Il informe de la possibilité que le groupe Mairie Conseils se déplace sur notre territoire afin d'organiser une réunion d'information pour les élus locaux sur cette même thématique.

Les éléments présentés sont disponibles sur demande auprès du Syndicat ou sur le lien suivant :
http://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer?pagename=Territoires/Publications/Publications&cid=1250278768898

Il rappelle que pour l'instant le syndicat exerce uniquement la compétence GEMA, mais qu'il est intéressant de voir avec nos adhérents ce que l'on compte faire comme actions dans le cadre du volet « PI ».

En tant que syndicat, nous sommes ouverts à la discussion et nous travaillerons sur le sujet dans les mois à venir. M. MIGNOT précise qu'il sera important de bien définir les actions du Syndicat en conséquence, pour ne pas avoir à supporter de lourds investissements. Ce travail aboutira très probablement à une précision de nos statuts en conséquence.

M. POTTIER demande comment peut être prélevée la recette finançant cette compétence : il remarque qu'une case est déjà prête sur les feuilles d'imposition des particuliers.

M. MIGNOT précise qu'il existe plusieurs méthodes de financement de la compétence, mais que le plus important est de bien définir quelles actions et travaux nous comptons porter, car en prenant l'exemple extrême de travaux très couteux (de plusieurs millions d'euros), la taxe seule ne suffirait pas à elle seule.
Il insiste sur la définition précise des statuts de la collectivité.

M. MIGNOT précise qu'à l'heure actuelle le Syndicat, en assurant la « GEMA » - Gestion des Milieux Aquatiques, contribue également à la « PI ».
Il prend l'exemple de M. GAHERY, technicien de rivière, qui est intervenu la semaine dernière à GLOS sur l'Orbiquet pour demander l'ouverture d'un vannage auprès du propriétaire absent car le niveau d'eau montait et commençait à fortement inquiéter les riverains.

Pour autant, M. MIGNOT précise que la notion de « Prévention des Inondations » est encore vague, le sujet étant nouveau, mais qu'il faut bien garder à l'esprit qu'il est plus important d'anticiper et prévoir plutôt que de chercher à dompter les éléments naturels.

M. MIGNOT demande s'il y a des remarques ou autres questions.

Toutes les questions étant épuisées, M. MIGNOT remercie les participants et clôture la séance à 21h10.

Le Président,
Alain MIGNOT